

DEPARTEMENT
de Maine-et-Loire
ARRONDISSEMENT
d'ANGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de
**MORANNES SUR
SARTHE -
DAUMERAY**

Séance du **LUNDI 03 JUIN 2024**

Le 03 juin 2024 à 19h30, le conseil municipal de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARDOEN, Maire.

Convocation du 28 mai 2024 – Nombre de membres 29 – Présents 23.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

LECOURT Sylvie, Maire déléguée de CHEMIRÉ SUR SARTHE et adjointe,

DAVY Jean-Luc, Maire délégué de DAUMERAY et adjoint,

ATANI Béatrice, LEDERNET Christian, RENAULT Alexandra, CHERBONNIER Noël, CHERRÉ Christelle, GUÉRY Louis, LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine, BONNAVENTURE Mickaël, adjoints,

CLÉMOT Dany, DELUK – de BUYSSCHER Véronique, DIARD Françoise, ETOURNEAU Patrice, FRESNEAU Éric, FREULON Véronique, GUITTON Sébastien, HUMEAU Emmanuelle, LANGLAIS Hélène, LETHIELLEUX Joëlle, MOGUET Françoise, THIBAUT Jean-Paul, conseillers municipaux.

Absents ayant donné procuration : de MIEULLE Roger (pouvoir à MOGUET Françoise), DUPUIS Virginie (pouvoir à BONNAVENTURE Mickaël), MARTIN Denis (pouvoir à CHERBONNIER Noël), SIMON Emmanuel (pouvoir à LECOURT Sylvie).

Absents excusés : ALLARD Mickaël, de RICHEMONT Xavier.

Absents: Néant.

Secrétaire de Séance : CHERBONNIER Noël.

DCM N° 2024 – 047 : DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE – CONVENTION D'AUTORISATION DE TRAVAUX ET D'ENTRETIEN RD 26

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Sylvie LECOURT, adjointe au Maire et Maire déléguée de la commune de CHEMIRE SUR SARTHE.

Madame LECOURT fait savoir que le Département de Maine et Loire propose la signature d'une « Convention d'Autorisation de Travaux et d'Entretien » pour des travaux à réaliser :

- Agglomération de MORANNES RD 26 : Grande rue, aménagement d'entrée de bourg (PR0+40 au PR 0+180) création d'une double écluse conformément au plan annexé à la présente convention,

- Agglomération de MORANNES RD 26 : rue du Pont, aménagement d'entrée de bourg et liaison cycles (PR 0+600 au PR 0+890) réduction de chaussée afin de réaliser une piste cyclable-création d'un plateau au carrefour de l'accès au camping et aménagements de trottoirs conformément au plan annexé à la présente convention,

- Agglomération de CHEMIRE SUR SARTHE RD 26 : rue du Haut Anjou, aménagement de la traversée vélos (PR 1+005 au PR 1+125) conformément au plan projet annexé à la présente convention.

La maîtrise d'ouvrage de ces travaux sera assurée par la Commune.

Madame Sylvie LECOURT propose d'accepter cette convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte la présente convention,

- autorise Monsieur le Maire à la signer.

La présente délibération sera déposée en Préfecture et ampliation transmise au Conseil Départemental.

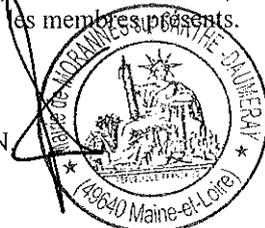
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Marie CARDOEN



Accusé de réception en préfecture
049-200064566-20240603-DCM2024-047-DE
Date de télétransmission : 08/06/2024
Date de réception préfecture : 08/06/2024